

pour la cuisine pour le plaisir

**TIP** remplace le BEURRE

IL EST AUSSI BON ET CÔTÉ BEAUCOUP MOINS CHER

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	8 mois, 22.00; 6 mois, 16.00; 3 mois, 10.00
France et Belgique.....	» 23.00; » 17.00; » 11.00
Etranger: Tarif A.....	» 35.00; » 25.00; » 16.00
» Tarif B.....	» 50.00; » 35.00; » 22.00

ANNONCES.....

ROUBAIX..... 63 à 77, Grande-Rue, Tél. 84 et 1906. Inter. 6.

TOURCOING... 33, rue Carnot, Tél. 87.

LILLE..... 3, rue Falckherbe, Tél. 87.07.

PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.49.

ESSAYEZ

La fameuse 12 CV RUX

**Peugeot**

imposable 11 C.V.

DISPONIBLE DE SUITE

**VENANT**

90, Grande-Rue, 90

**ROUBAIX**

(Téléphone 14.84)

## BILLET PARISIEN

### Le discours de Dijon et le Parti radical-socialiste

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 2 JUIN (MINUIT).

Le discours-programme prononcé hier, à Dijon, par M. André Tardieu, répond — on peut l'affirmer sans crainte de se tromper — aux sentiments de la très grande majorité du peuple français. Mais s'il a la faveur de l'opinion, il n'a pas celle de tous les hommes de parti qui songent à ressaisir, au cours de la prochaine législature, les lettres de commande qu'ils ont laissées échapper faute d'avoir tenu compte de ce que le président du Conseil a justement dénommé la « mathématique parlementaire ». Le mécontentement est vif parmi les radicaux-socialistes; et pourtant, est-il possible, à la réflexion, de supposer que M. Tardieu pouvait tenir un autre langage que celui qu'il a tenu et jeté, en faveur du parti de la rue de Valois, une exclusive injustifiée contre l'avis droit de sa majorité?

Car c'est bien cet acte d'ingratitude politique que les Valois exigent du chef du Gouvernement. Ils souhaitent qu'il leur fit immédiatement une place dans son Cabinet, en renvoyant les ministres appartenant au groupe Marin. Cette opération, à laquelle M. Poincaré s'était toujours refusé quand il était au pouvoir, prenait sous la plume des chefs valoisien le nom pompeux de CONCENTRATION. En réalité, il s'agit de concentration au détriment de toute une partie de la majorité actuelle. M. Tardieu a repoussé cette suggestion pour les raisons mêmes qui ont dicté naguère l'attitude de M. Poincaré. Le président du Conseil a déclaré que la majorité actuelle était déjà une majorité de concentration. Est-ce à dire qu'elle ne puisse être élargie? Tout au contraire, M. Tardieu ne demande qu'à englober le groupe radical-socialiste, mais cette reconstitution de l'Union Nationale — car c'est bien de l'Union Nationale qu'il s'agit, quelque nom nouveau dont on veuille la décorer — ne dépend pas de la rue de Valois. Les radicaux-socialistes peuvent exprimer par leurs votes et par leurs discours leur volonté de grossir les rangs de la majorité. S'ils adoptent cette ligne de conduite, ils se trouveront bientôt en bonne posture pour revendiquer des portefeuilles. Mais il est incontestable pour toute personne douée de raison — et c'est l'avis, nous le savons, de beaucoup de radicaux-socialistes — que c'est aux transfuges de la majorité nationale de laisser le drap blanc aux premiers. L'intérêt national et l'intérêt de leur parti leur conseillent à la fois cette sage attitude.

## Le tunnel de Gibraltar

Tandis que la Grande-Bretagne semble hostile au projet d'un tunnel sous la Manche, en Espagne, le gouvernement royal accorde son patronage aux études et aux travaux relatifs à l'établissement du tunnel sous-marin de Gibraltar. Il faut reconnaître aussi que l'Espagne ne rencontre pas la difficulté d'ordre militaire qui arrête l'Angleterre, puisque le tunnel parti d'Espagne à six kilomètres environ à l'ouest de Tarifa, aboutira en Afrique, entre Alcazar-Seguer et Punta-Altarez, dans la zone du protectorat espagnol. Le tunnel ne sera donc pas à proprement parler international comme le serait le tunnel sous la Manche, et l'Espagne, gardant les deux issues, n'aurait pas à redouter l'invasion d'une armée étrangère.

A maintes reprises, le roi Alphonse XIII a manifesté son désir et sa volonté d'assurer la liaison sous-marine de l'Europe et de l'Afrique, et, tout récemment encore, il déclarait que le tunnel de Gibraltar serait ouvert à la circulation avant que ne fussent terminés ou même amorcés les travaux du tunnel projeté et qui devait relier les côtes anglaise et française. La détermination du Roi est si fermement arrêtée que le plan des travaux a été établi avant que ne fussent contrôlées les hypothèses sur la nature des terrains sous-marins, et on peut dire que s'il faut chercher à une grande profondeur des terres consistantes et imperméables — ce qui entraînerait l'extension du tunnel sous les deux continents pour éviter une dénivelité trop forte — l'Espagne ne reculerait pas devant les dépenses considérables qu'occasionneront ces travaux supplémentaires.

L'idée d'un tunnel sous-marin a été formulée en 1868, par M. Laurent de Villedeuil qui, avec l'appui de gros financiers, crêa à Madrid un journal hebdomadaire. Mais la campagne de propagande fut arrêtée par la guerre civile. En 1924, le lieutenant-colonel Jenevins, aide de camp d'Alphonse XIII, obtint du gouvernement le concours le plus efficace: collaboration des sociétés savantes, communication des pièces d'archives, etc... Il coordonna ses diverses observations et présenta un projet technique que le gouvernement mit à l'étude. En décembre 1928, le Comité d'études a choisi les points de sondage sur la rive espagnole; on s'efforce encore d'établir, notamment par des méthodes acoustiques, le profil exact du fond de la mer dans la zone considérée par le Comité comme la plus favorable pour le creusement du tunnel.

Voici les principales caractéristiques du tunnel projeté:

Le chemin de fer électrifié aurait des rampes inférieures à 4%; sa longueur atteindrait une bonne trentaine de kilomètres. En son point le plus bas, le tunnel passerait à soixante mètres au-dessous de la mer. Si les prévisions géologiques actuelles sont confirmées, il n'y aura pas d'infiltrations ou, s'il y en a, elles seront insignifiantes; d'ailleurs on prévoit une galerie spéciale pour l'évacuation des eaux.

Deux galeries reliées entre elles et communiquant avec le tunnel d'évacuation, permettront aux trains d'effectuer le trajet dans les deux sens en trente et quarante minutes. Il n'est pas impossible qu'on réserve un passage aux automobiles, pendant quelques heures chaque jour. L'évacuation des eaux et la ventilation du tunnel seront assurées sur chaque rive par un puits muni de pompes puissantes.

Le tunnel sous-marin de Gibraltar n'intéresse pas uniquement les relations de l'Espagne avec l'Afrique du Nord: la voie ferrée traversant l'Espagne serait reliée au réseau français par l'Espagne par l'Espagne et Canfranc de l'autre, et ainsi seraient établies les communications avec toute l'Europe.

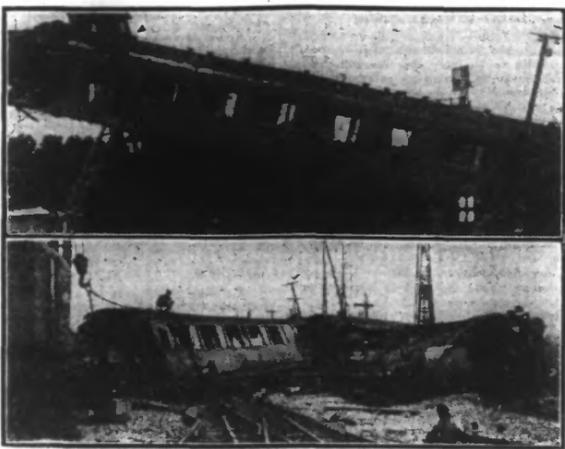
## LES INCIDENTS COMMUNISTES DE COCHINCHINE

Hanoï, 2 juin. — Le Tribunal provincial de Canho jugeant les meneurs et manifestants de Cho-Moi, a prononcé trente-deux condamnations de cinq ans à trois mois de prison et deux acquittements.

Vendredi, de nombreuses arrestations ont été opérées à Cho-Moi. L'enquête se poursuit dans le calme.

Demandez le Catalogue SOLDES D'ÉTÉ des Grands Magasins du LOUVRE de PARIS à leur bureau de Commandes 6, rue Lepelletier - téléphone 32-62 à LILLE, qui vous le remettra et vous permettra de bénéficier de la transmission gratuite de vos commandes et d'une exécution particulièrement rapide de vos ordres. 37475d

## Le sabotage criminel de Montereau



APRÈS LA CATASTROPHE

En haut: ON SOULÈVE UN DES WAGONS DÉRAILLÉS. En bas: UNE VUE D'ENSEMBLE DE L'ACCIDENT.

PARIS, 2 juin. — On donne les précisions suivantes au sujet du déraillement du rapide Paris-Nice:

Il s'agit d'un inqualifiable attentat. L'enquête la dore et déjà démontré sans équivoque possible. Pour des raisons qu'on peut soupçonner et que la suite de l'information judiciaire doit mettre en lumière, des mains criminelles ont préparé avec une minutie odieuse et forcément réalisée. Non seulement un appareil a été disposé sur la voie pour provoquer le déraillement, mais une péniche lourdement chargée a été dérivée pour déterminer l'ébranlement d'un pont.

En effet, en fin de soirée, dimanche, la justice apprenait qu'un deuxième acte de malveillance avait été commis à peu près au même endroit et à la même heure. Une péniche, chargée de ciment, amarrée au pont de Seine, à Montereau, avait vu ses amarres cassées et avait été laissée au gré du courant. Elle s'était d'ailleurs échouée peu après à un pont de Moscou.

Bien que l'enquête, immédiatement ouverte, n'ait encore apporté aucune base solide, on envisage néanmoins l'hypothèse que les auteurs de cet acte de malveillance pourraient bien être les mêmes que ceux qui ont pu être le « loup » sur la voie.

On estime, en effet, qu'il n'est pas impossible que les individus qui avaient au dossier de faire dérailler le train aient lancé la péniche dans l'espoir que celle-ci, entraînée par le courant, vint heurter une des piles métalliques du chemin de fer, enjambant le Seine cinq cents mètres environ avant le point où se produisit le déraillement et provoquer une jonction des rails qui eut déterminé un déraillement à cet endroit.

Il y a cependant lieu, jusqu'à plus ample informé, d'accueillir cette hypothèse avec une certaine réserve. En effet, étant donné la solidité des piles du pont et la faiblesse du courant, il parait, « a priori », peu probable qu'admettant même que la péniche vint donner contre l'une des piles, que le choc fut assez violent pour en provoquer la démolition même partielle. Néanmoins, le commissaire Balmadier et l'inspecteur Faure, de la première brigade mobile de la Sûreté générale, vont s'efforcer d'établir les circonstances exactes de cet acte de sabotage.

### Le récit du mécanicien

M. Arsène Chausse, 45 ans, demeurant rue de Mandagouan, à Paris, est le mécanicien qui conduisait le rapide 27. Le pauvre homme, encore hébété de la catastrophe, a fait la déclaration suivante:

— Ce qui s'est passé, ce que j'ai constaté?

## L'opinion des députés sur le discours de Dijon

PARIS, 2 juin. — Aujourd'hui, à la veille de la reprise des travaux parlementaires, les couloirs du Palais-Bourbon ont été des plus calmes.

Les rares députés venus à la Chambre ont écouté le discours prononcé dimanche, à Dijon, par le président du Conseil. Les membres de la majorité gouvernementale l'ont apprécié très favorablement. Ils estiment que la fermeté de langage de M. A. Tardieu et la largeur de ses vues sont de nature à renforcer la cohésion et la fidélité des groupes qui lui ont jusqu'à ce jour accordé leur confiance.

Par contre, M. Meyer, député radical-socialiste du Havre, déclarait que toute tentative de concentration lui paraissait maintenant encore plus difficilement réalisable que dans le passé. Tel était aussi l'avis exprimé par M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, président de la Gauche sociale et radicale, qui reste cependant partisan déterminé d'une large concentration.

Enfin, on prêtait à quelques députés socialistes l'intention d'interpeller le Gouvernement sur le passage du discours du président du Conseil concernant l'activité de la II<sup>e</sup> Internationale.

Rappelons que ce passage est ainsi conçu: « Si la II<sup>e</sup> Internationale étendait des mots aux actes son imitation de la III<sup>e</sup>, elle trouverait en face d'elle le Gouvernement animé de la même volonté de paix sociale et d'ordre public. »

## Un bûcheron reçoit la croix de la Légion d'honneur

Bar-le-Duc, 2 juin. — A Montiers-sur-Saulx, devant les Anciens Combattants, M. Tapin, présentant M. Maginot, ministre de la Guerre, a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à un bûcheron de Biencourt, M. ...

nais rien; j'ai marché comme d'habitude. Tout allait très bien, soudain, j'ai ressenti un choc, ma machine s'est soulevée, a titubé, a roulé sur le ballast et finalement s'est renversée en travers des voies. A ce moment, mon chauffeur Schlick et moi, nous avons été projetés en l'air et nous sommes retournés assis sur le ballast et heurés, croyez-moi, d'en être quitte à si bon compte.

### L'arrêt de M. Tardieu sur le lieu du déraillement

On sait qu'à son retour de Dijon, M. A. Tardieu tint à faire arrêter son train spécial sur le théâtre du déraillement du rapide Paris-Nice.

Les deux cents mètres de la gare de Montereau, le président du Conseil descendit sur la voie et se rendit compte des dégâts causés par le criminel sabotage. Pâle, les poings crispés, il contempla les miettes du fourgon, le wagon de deuxième classe dont les premiers compartiments ont été comme soulés ensemble et qui était en ce moment presque sondé sur le côté droit. M. Tardieu ne put contenir son indignation:

« C'est atroce, dit-il. Pensez que quelque un, de sang-froid, peut être la cause volontaire de cela, est monstrueux et inimaginable. »

Le train repart, le président du Conseil s'entretenant longuement avec M. Raoul Péret, garde des Sceaux, et avec M. Roquès, directeur de la Sûreté générale.

A son arrivée à Paris, M. Tardieu, après avoir serré la main du mécanicien qui le conduisit, conféra avec M. Fernot, ministre des Travaux publics, qui le mit au courant des premiers résultats de l'enquête.

M. Fernot, ministre des Travaux publics, est convaincu qu'il s'agit d'un acte de sabotage, et il ne le cache pas, mais il ne peut croire que l'attentat ait été dirigé contre le président du Conseil.

« Le train du président, dit-il, était passé depuis plus de trois heures, et il n'avait pas roulé sur la voie où on avait placé le loup. »

« Combien d'hommes étaient nécessaires, d'après vous, pour manœuvrer ainsi le loup? Deux ou trois, de le récite. L'acte de malveillance me paraît indiscutable. »

### L'enquête

Le Parquet de Melun a chargé la première brigade mobile d'ouvrir une enquête sur les causes de l'accident. M. Gabriel, commissaire divisionnaire, chef de la première brigade mobile, s'est rendu, lundi matin, à Montereau, en compagnie de M.M. Balmadier et Lalo et de plusieurs inspecteurs.

## L'AFFAIRE DES FAUX MILLETS

Melun, 2 juin. — M. Milon, juge d'instruction à Melun, a convoqué pour demain matin, M. Douthin, conservateur du Musée Jean-Charles Millet à Barbazon, qui sera appelé à donner son appréciation sur les faux tableaux et notamment sur « L'Homme à la houe », qui est exposé dans son musée.

Dans l'après-midi, M. Milon confrontera J.-Ch. Millet, Paul Cazot au sujet de la vente du « Faneur au bonnet rouge », objet de la plainte de M. Michaux.

Enfin, M. J.-Ch. Millet, sur ordonnance de renvoi de M. Milon, comparaitra le 17 juin devant le tribunal correctionnel pour émission de six chèques sans provision.

## L'émission des obligations du plan Young

PARIS, 2 juin. — Le sous-comité des banquiers intéressés à l'émission de la première tranche des obligations du Plan Young, de même que les délégués des Trésoreries des pays créanciers du Reich, continuent leurs travaux de la façon la plus satisfaisante.

Dans les milieux autorisés on continue à espérer que le sous-comité pourra déposer son rapport prochainement, vraisemblablement le 4 juillet et que la séance plénière, au cours de laquelle les accords seraient signés, aurait lieu le samedi 7 juin. Jour anniversaire de la signature du Plan Young. L'émission des obligations serait donc ouverte mardi ou mercredi.

## Le droit de reprise du propriétaire et le commerce de détail

PARIS, 2 juin. — Le bureau du Comité extraordinaire de défense du commerce de détail s'est réuni cet après-midi à la Chambre, sous la présidence de M. Evain. Il a décidé, à l'unanimité, et après diverses observations, qu'il soumettrait comme premier mesure immédiate, le rapport fait par M. Louis Puech, au nom de la Commission du commerce et qui conclut à la suppression du droit de reprise, sauf en cas d'occupation temporaire par le propriétaire ou ses descendants directs et à celle des sur-locataires.

Il a également conclu à la réglementation du droit de démolition au seul cas où un arrêté de péril aura été pris.

## Pour les Assurances sociales

### Les Caisse d'assurance

La gestion des Assurances sociales est confiée:

1° A des Caisse primaires qui fonctionnent habituellement dans le cadre départemental; 2° A une Caisse primaire départementale ou interdépartementale chargée d'inscrire d'office pour l'assurance-maladie, maternité, soins aux invalides, décès, ceux des futurs assurés qui n'auraient pas fait choix d'une Caisse au 15 juin 1930.

La loi prévoit que ces différents organismes sont soumis aux prescriptions générales de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898, sur les sociétés de Secours mutuels.

Les Caisse primaires — qui sont en somme des organismes de base de la loi des Assurances sociales — ont pour objet la maladie, la maternité, le décès et les soins aux invalides ou encore la vieillesse, ou encore la vieillesse et l'invalidité.

Les Caisse primaires peuvent être créées soit par des sociétés ou unions de Secours mutuels, soit par des syndicats ou unions de syndiqués, soit par des Caisse d'assurance ou de réassurance mutuelle agricole. Enfin, les assurés peuvent même se grouper spontanément pour créer des Caisse primaires. La loi a donc voulu laisser aux assurés le maximum de liberté pour la création de leurs Caisse.

L'assuré qui, trois mois avant la mise en application de la loi, (c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> avril 1930) est adhérent à une société de Secours mutuels, est présumé faire choix de la Caisse primaire à laquelle cette société se rattache par un lien effectif. Si l'assuré est inscrit à plusieurs sociétés de Secours mutuels, il indique éventuellement celle dont il entend dépendre pour la réversion d'affiliation.

L'assurance des risques vieillesse et invalidité est réservée aux Caisse primaires créées par les Caisse mutualistes de Retraites ouvrières et paysannes et par les Caisse autonomes de retraites de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898. Ceux des assurés qui n'auraient pas fait choix d'une de ces Caisse seraient inscrits pour la couverture des risques vieillesse et invalidité à une section départementale de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse.

Les Caisse primaires doivent être avant le 1<sup>er</sup> octobre 1930, leur Conseil d'administration définitif. Ce Conseil sera élu par une assemblée générale des membres participants. Il doit comprendre dix-huit membres au moins dont la moitié au moins assurés, deux praticiens (médecin-pharmacien) et six employeurs au moins.

Les Caisse primaires peuvent se grouper en Unions régionales et en Fédérations nationales.

Les Caisse d'assurances sont tenues à parer, soit à la Caisse des dépôts et consignations, soit à la Banque de France, les sommes qui dépassent le chiffre de l'entasse qui elles seront autorisées à conserver. Les disponibilités des Caisse seront employées comme suit: une moitié sera gérée par les Caisse des Caisse des dépôts et consignations qui utilisera cette partie en placements jouissant de la garantie de l'Etat; la seconde moitié des disponibilités pourra être employée sur désignation des Caisse, soit en prêts aux départements, communes, colonies, soit en prêts aux offices et sociétés d'habitations à bon marché ou de crédit immobilier, soit encore en souscriptions de Bons de la Caisse nationale de Crédit agricole, en acquisition de terrains à boisser ou de forêts, enfin en toutes valeurs reçues en garantie par la Banque de France.

Les Caisse primaires s'occupant des risques de répartition devront céder 5% au profit d'une Caisse de réassurance départementale ou interdépartementale.

Sur les bonis annuels, les Caisse de répartition devront opérer différents prélèvements dont le total fait 25% de ces bonis; le solde outre être affecté à une augmentation temporaire des prestations de la Caisse, par exemple à l'attribution de prime d'allaitement aux femmes non salariées des assurés ou encore à une diminution du pourcentage mis à la charge de l'assuré pour les frais médicaux et pharmaceutiques, ou enfin, à des allocations supplémentaires pour ascendants ou enfants âgés de plus de 16 ans à la charge de l'assuré.

Enfin, les Caisse de répartition peuvent se servir de ces bonis pour opérer des ristournes à leurs membres cotisants.

D'autre part, les Caisse d'assurances pourront aussi employer leur solde à créer des œuvres de maternité, des hôpitaux, sanatoria, maisons de retraites, etc...

En cas de déficit, les Caisse primaires pourront obtenir des avances remboursables de la Caisse de garantie.

EDOUARD LERICHE, vice-président de la FAMILLE

— Sir William Waterlow, lord-maire de Londres, accompagné de sa femme, de son fils et d'une domestique, s'est arrêté à l'extrémité de Crocydon, venant de Bourget, à bord d'un avion du service aérien anglais.

## M. Hugenberg voudrait faire supporter par l'étranger 50% des charges du plan Young

Dans un discours prononcé à Halle, à une manifestation nationaliste, le chef du parti, M. Hugenberg, a développé une partie de son programme de politique étrangère. Il a déclaré en substance:

« C'est une vérité internationale que le monde souffre aujourd'hui d'une surproduction de matières premières. C'est une conséquence de l'économie pendant la guerre et de la diminution de la puissance d'achat. Ce sont les débouchés qui manquent. L'Allemagne est toujours un marché important. Dans la pratique politique, ni l'Allemagne, ni l'étranger ne se sont préoccupés de supporter les charges que le monde nous a imposées, en union avec la faiblesse allemande. »

« En d'autres termes, nous devons, indépendamment des tarifs douaniers, imposer toutes les marchandises venant de l'étranger, y compris les matières premières, d'une taxe de réparations. L'étranger supportera cette taxe aussi longtemps que le plan Young subsistera, car il a besoin de notre débouché. Nous voulons ainsi faire supporter par l'étranger cinquante pour cent et plus des charges du Plan Young. Plus tard, nous parlerons encore de ce que nous ferons avec les cinquante pour cent restants. Nous ne pouvons pas exécuter, mais les autres peuvent peut-être à notre place. »

## Les funérailles de Mgr Foucault à Saint-Dié

Saint-Dié, 2 juin. — D'imposantes funérailles ont été faites ce matin à Mgr Foucault qui, pendant trente-sept ans, a présidé aux destinées du diocèse. Dans l'assistance nombreuse qui y a pris part, on remarquait notamment le cardinal Binet, archevêque de Besançon. Toutes les sociétés de la ville et du département avaient envoyé des délégations.

Le prélat représentait le Gouvernement. Les diverses cérémonies qui ont eu lieu ont été présidées par le cardinal Binet, archevêque de Besançon. Toutes les sociétés de la ville et du département avaient envoyé des délégations.

## UNE STATUE DE FOCH A LONDRES



(Eaton's View et Co.) Une statue équestre du maréchal Foch, œuvre du sculpteur français Mallard, a été emportée à Londres, où elle sera érigée en face de la gare Victoria.

Notre photo montre des ouvriers procédant à l'emballage de la statue avant son expédition à Londres.

## L'AGITATION AUX INDES



(Keynotes View et Co.)

PATEL ancien président de l'Assemblée législative hindoue qui a été arrêté dernièrement.

## UNE FEMME ET SES CINQ ENFANTS SONT BRULÉS VIFS DANS UN INCENDIE

Washington, 2 juin. — Un incendie s'est déclaré dans un immeuble; une femme et ses cinq enfants ont péri.

## Chez les Scouts de France à Roubaix



Des bénévoles bénévoles à l'ambulance, lors de la fête scouts qui s'est déroulée dimanche, à Roubaix.

## La kermesse villageoise d'Annappes



De gas moins parent cette charrette fleurie, ajoutant peut-être une nouvelle page aux mémoires de « Cadichon ». Cette photo a été prise dans le parc de M. de Montalembert, où s'est déroulée dimanche la fête de Saint-Jean.